

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 592

4 mars 2015

SOMMAIRE

AB Capital S.A.	28385	Giro S.à r.l.	28372
Accumalux Group S.A.	28378	Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung A S.à r.l.	28372
African Hotel Development Luxembourg S.à r.l.	28370	KKH Property Investors S.à r.l.	28370
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A.	28370	LEP3B S.A.	28386
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A.	28370	Luxoza S.à.r.l.	28371
Amahle Holdings S.à r.l.	28416	Marny Investissement S.A.	28370
Arisaigfarms S.à.r.l.	28381	München, Alte Akademie II Beteiligung B S.à r.l.	28375
Aureus Capital S.a r.l.	28377	Narcissus S.A.	28375
Bedford Lux S.à r.l.	28378	OCSiAI S.à r.l.	28398
Brand Marketing International	28394	OnX Holdings	28371
cobos Luxembourg S.à r.l.	28372	Oxley Properties S.A.	28376
Evolution & Development Technology S.A.	28373	Pacific Capital S.à r.l.	28376
Flora Park S.à r.l.	28374	Paninvest Holding S.A.	28375
Flores S.A.	28374	Parber S.A.	28376
FN & HBA S.à r.l.	28372	Patrimmo S.A.	28376
Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger	28414	Prolifa	28416
GeniRise Capital S.A.	28375	Schou S.à.r.l.	28373
German Commercial Parks Luxembourg S.à r.l.	28374	Skipper Holdings S.à r.l.	28371
Gigigi Société d'Investissement S.A.	28373	Skiron S.à r.l.	28411
		Steekaul S.A.	28373
		Teamcasa	28413
		Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.	28371
		Tyrol Acquisition 1 S.à r.l.	28371

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016630/10.

(150019814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

KKH Property Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 187.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016596/10.

(150019344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 164.966.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015016308/11.

(150019708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 165.370.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015016309/11.

(150019695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

African Hotel Development Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 190.309.

Les statuts coordonnés au 20/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015016307/12.

(150019434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Luxoza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 194.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016619/10.

(150019537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

OnX Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016655/10.

(150019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015016781/11.

(150019459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Tyrol Acquisition 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015016782/11.

(150019736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Skipper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.229.

Les statuts coordonnés au 19/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015016752/12.

(150019415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

FN & HBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 152.538.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015015806/10.

(150018535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Giro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.
R.C.S. Luxembourg B 156.484.

La présente pour vous notifier ma démission du poste de gérant administratif au sein de la société GIRO S.à r.l. (B156.484) avec siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges et ceci avec effet immédiat.

Gilles VOGEL.

Référence de publication: 2015015829/10.

(150019250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Hamburg, Jungfernstieg 16-20 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 178.328.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 27. Januar 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 27. Januar 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

Référence de publication: 2015015836/12.

(150018913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

cobos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 161.528.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der cobos Fluid Service GmbH vom 28.11.2014, 14:00 Uhr abgehalten in 80809 München, Moosacher Str. 58

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Geschäftsführer Alfred Horsch wird zum Ablauf des 30.11.2014 von seinem Amt abberufen.
2. Zum neuen Geschäftsführer ab dem 01.12.2014 wird ernannt die:

MMS Mercury Management Services SA

11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

vertreten durch Stefan Schleimer, geb. am 17.04.1962 in Trier

geschäftsansässig: 11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

3. Dauer des Mandats: unbegrenzt.

München, den 28.11.2014.

Cobos' Fluid Service GmbH

Moosacher Str. 58 - 80809 München

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2015015445/22.

(150018458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Steekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 73.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016217/9.

(150018738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Schou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.
R.C.S. Luxembourg B 93.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016189/9.

(150018454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Gigigi Société d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 172.506.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 janvier 2015 que la société FIDUCENTER SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015015828/13.

(150018500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Evolution & Development Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 181.622.

EXTRAIT

L'actionnaire unique, en date du 26 janvier 2015, a pris les décisions suivantes:

- approuver la démission des 6 administrateurs de catégorie B M. Marc Koeune, M. Christophe Dermine, M. Sébastien Coyette, M. Michaël Zianveni, M. Jean-Yves Nicolas et M. Denis Brevier, par lettres adressées à la société le 22 janvier 2015, avec effet immédiat;

- approuver la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services Sàrl, par lettre adressée à la société le 22 janvier 2015, avec effet immédiat;

- nommer 2 nouveaux administrateurs de catégorie B comme suit, avec effet immédiat:

* Mademoiselle Pina SARCINELLA, née à Scorrano (Italie) le 22 mars 1983, de nationalité italienne, domiciliée professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaule;

* Mademoiselle Maria Elena DE MARCO, employée privée, née à Gagliano del Capo (Italie) le 13 mars 1985, de nationalité italienne, domiciliée professionnellement au 31, Boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin au terme de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2018.

Le nombre des administrateurs de la société est ainsi réduit à 3.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015015761/23.

(150018155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Flora Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.978.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 28 janvier 2015

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015802/14.

(150018522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Flores S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.320.

—
CF Corporate Services a décidé de dénoncer le siège social avec effet au 26 janvier 2015 de la société FLORES S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61 320

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015015804/16.

(150018714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

German Commercial Parks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 74.957.

—
Extrait des résolutions des associés prises le 15 janvier 2015

Il résulte des décisions des associés de German Commercial Parks Luxembourg Sari

Uferstadt Beteiligungs GmbH une société ayant son siège social au 14, Am Haag, D-82166 Gräfelfing, Allemagne et immatriculée au Local Court Munich sous le numéro HRB195403, et

VoBeDi Beteiligungen GmbH une société ayant son siège social au 25, An Der Leite, D-97762 Hammelburg, Allemagne et immatriculée au Local Court Schweinfurt sous le numéro HRB 6282, que

1- Il a été nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société, Monsieur Horst Baumann, né le 2 mars 1961 à Mettlach, Allemagne ayant son adresse professionnelle au 9, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg,

2- Il a été révoqué, avec effet immédiat, Monsieur Thomas Stephen Haines de son mandat de gérant unique de la société.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de German Commercial Parks Luxembourg Sari se composera désormais comme suit:

- Monsieur Horst Baumann, en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.01.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015015818/24.

(150019024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Paninvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.533.

Par la présente, je vous remets ma démission comme Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Beatriz Garcia.

Référence de publication: 2015016080/9.

(150019070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

München, Alte Akademie II Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 178.437.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 27. Januar 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 27. Januar 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

Référence de publication: 2015015995/11.

(150018824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Narcissus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 173.218.

Extrait des résolutions prises lors de la l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

La société CUSTOM S.A., RCS Luxembourg N B124470, avec siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

NARCISSUS S.A.

Référence de publication: 2015016025/14.

(150019284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

GeniRise Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 150.886.

Première résolution

Les actionnaires décident de nommer en date du 20 octobre 2014, Madame Brigitte Laschet, employée privée, demeurant professionnellement à 1, rue Peternelchen L-2370 Howald (Luxembourg) administrateur de la société en remplacement de Monsieur Bertrand Manhe.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Deuxième résolution

L'assemblée acte en date du 12 mars 2013, la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de réviseur d'entreprise agréée. L'assemblée ratifie rétroactivement aux 25 février 2013, la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy, RCS Luxembourg B 172.482 comme commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015015817/20.

(150018189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015016050/10.

(150018829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 128.302.

En vertu d'un contrat à terme prépayé d'achat de parts sociales daté du 11 décembre 2007, Wolf Capital S.à r.l., associé de la Société, a vendu six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-une (613.981) parts sociales dans la Société à S.M.S. Finance S.A., l'autre associé de la Société, avec effet au 17 décembre 2014 conformément aux modalités du contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pacific Capital S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015016079/13.

(150019102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Patrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 28.307.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Carl Anders UDDEN, Repslagarevägen 6, S-852 34 Sundsvall, Suède, Administrateur et Administrateur-Délégué.
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015016090/15.

(150018174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Parber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 25.847.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Pour: PARBER S.A.
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015016083/16.

(150018320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Aureus Capital S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.996.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwölften Tag des Monats Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Achim JUNG, Bankkaufmann, geboren in Merzig (Saar) (Bundesrepublik Deutschland), am 13. Juli 1965, beruflich wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Aureus Capital S.à r.l.“, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 33, route de Trèves, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 170996, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg), am 19. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2309 vom 17. September 2012,

und dass die Satzungen (die „Statuten“) abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2863 vom 10. Oktober 2014;

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter (der „Alleingeschafter“) der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Anlagegeschäften an reglementierte Dienstleister.

Die Gesellschaft kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen mit der Ausnahme derer welche den Immobilienhändlern vorbehalten sind.

Der Gesellschaftszweck ist weiterhin die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Kompargenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 janvier 2015. 2LAC/2015/1065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016322/67.

(150019867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Accumalux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.160.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 novembre 2014:

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 57.321) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Kockelscheuer, le 11 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société ACCUMALUX GROUP S.A.

Référence de publication: 2015015477/15.

(150018603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Bedford Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.158,79.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.470.

In the year two thousand and fifteen, the ninth day of January,

before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bedford Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.470 (NIN 2014 2411 432) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 23 Mai 2014, number 1325 page 63583. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on October 20, 2014, published in the Mémorial on November 26, 2014, number 35693514 page 171307.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its manager ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, a non-cellular company limited by shares, incorporated in Guernsey, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL Channel Islands and registered with the register of companies of Guernsey under registration number 57506 (the Sole Shareholder);

represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from the amount of seventy thousand one hundred five Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 70,105.79-), represented by seven million ten thousand five hundred seventy-nine (7,010,579) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each to twenty-four thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 24,158.79-), represented by two million four hundred fifteen thousand eight hundred seventy-nine (2,415,879) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each by way of redemption and subsequent cancellation of all four million five hundred ninety-four thousand seven hundred (4,594,700) Class A Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each.

2. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem and cancel all four million five hundred ninety-four thousand seven hundred (4,594,700) Class A Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each, and, consequently, to decrease the share capital of the Company from its amount of seventy thousand one hundred five Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 70,105.79-), represented by seven million ten thousand five hundred seventy-nine (7,010,579) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each to twenty-four thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 24,158.79-), represented by two million four hundred fifteen thousand eight hundred seventy-nine (2,415,879) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty-four thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-nine Eurocent (EUR 24,158.79-), represented by two million four hundred fifteen thousand eight hundred seventy-nine (2,415,879) shares in registered form with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01-) each (the "Shares"), divided into:

- one million one hundred sixty-five thousand eight hundred seventy-nine (1,165,879) class B shares (the "Class B Tracker Shares"); and

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de janvier,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bedford Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.470 (NIN 2014 2411 432) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 23 mai 2014 sous le numéro 1325 page 63583. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 octobre 2014, publié au Mémorial le 26 novembre 2014 numéro 3569 page 171307.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son gérant ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES (GUERNSEY) LIMITED, une société en commandite par actions non-cellulaire, constituée selon les lois de Guernesey, dont le siège social se situe au PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 3QL îles Anglo-Normandes et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 57506 (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société de son montant de soixante-dix mille cent cinq Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 70.105,79-) représenté par sept millions dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (7,010,579) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à vingt-quatre mille cent cinquante-huit Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 24.158,79-) représenté par deux millions quatre cent quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (2.415.879) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, par voie de rachat et d'annulation de toutes les quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille (4.594.700) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social telles que décrites au point 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

4. Divers.

I. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de racheter et annuler toutes les quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille (4.594.700) Parts Sociales Traçantes A (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et, par conséquent, de diminuer le capital social de la Société de son montant de soixante-dix mille cent cinq Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 70.105,79-) représenté par sept millions dix mille cinq cent soixante-dix-neuf (7,010,579) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à vingt-quatre mille cent cinquante-huit Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 24.158,79-) représenté par deux millions quatre cent quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (2.415.879) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille cent cinquante huit Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 24.158,79-), représenté par deux millions quatre cent quinze mille huit cent soixante-dix-neuf (2.415.879) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01-) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les «Parts Sociales»), divisées en:

- un million cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix-neuf (1.165.879) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Traçantes B»); et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2015. Relation: GAC/2015/566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015552/166.

(150018272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Arisaigfarms S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 194.027.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale de la société dénommée ARISAIGFARMS LIMITED, société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) constituée sous les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social chez Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques, enregistrée sous le numéro 98876.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que tous les associés, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable. Le bureau de l'assemblée ainsi formé, il dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire des associés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

- une copie de la résolution prise par l'assemblée générale de la société qui s'est tenue en date du 31 décembre 2014, décidant, entre autre, le transfert du siège statutaire, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société des îles Vierges britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, le tout sans rupture de la personnalité juridique.

2) Approbation d'une situation comptable au 12 décembre 2014.

3) Fixation du capital social à douze mille cinq cents quatre euros (EUR 12.504.-) représenté par douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

4) Modification des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement:

- changement de dénomination de la société en «ARISAIGFARMS S.à.r.l.»;

- changement de l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel se lira comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

5) Modifications conséquentes des statuts.

6) Nomination des gérants.

7) Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg.

Dans une assemblée générale tenue en date du 31 décembre 2014, les associés avaient décidé le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège effectif de la société vers Luxembourg.

Un procès-verbal de cette assemblée reste annexé au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Ainsi la société continuera à fonctionner au Grand-Duché de Luxembourg, à son nouveau siège réel, avec l'intégralité de ses actifs et passifs, lesquels n'ont pas fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve le rapport du président et après l'examen des différents documents et des points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'approuver et dans la mesure du nécessaire, de confirmer les résolutions adoptées par les associés de la Société le 31 décembre 2014, de transférer le siège statutaire, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la Société des îles Vierges britanniques, au Grand-Duché de Luxembourg, au 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat à compter de la date du présent acte,

et en conséquence la société adopte la nationalité luxembourgeoise et se soumet au droit luxembourgeois conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le tout sans rupture de la personnalité juridique, mais au contraire avec une pleine continuité juridique et légale.

Deuxième résolution

Une situation comptable (Les comptes intérimaires) établi au 12 décembre 2014 accusant une valeur nette d'au moins un million cent cinquante-sept mille six cent dix-neuf Livres Sterling (1.157.619.- GBP) représentant le bilan de clôture des opérations au B.V.I. et le bilan d'ouverture de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, sont approuvés. Une copie de ladite situation comptable restera annexée au présent acte.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des îles Vierges britanniques, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être

propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité des îles Vierges britanniques.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital actuel de la société avant son transfert au Grand-Duché est fixé à deux US dollars (USD 2.-).

L'assemblée générale décide de fixer la devise du capital social en euros sur base du taux de change fixé au 29 décembre 2014. Il en résulte que le capital après conversion est fixé à 1,6397 EUR.

Afin de se conformer à la législation luxembourgeoise, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital pour le porter au montant de douze mille cinq cent quatre euros (12.504.- EUR) représenté par douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune par incorporation de réserves disponibles.

L'existence de réserves disponible a été justifiée au notaire instrumentant par la fourniture du bilan arrêté au 12 décembre 2014, lequel restera annexé aux présentes.

En conséquence le capital social est fixé à douze mille cinq cent quatre euros (12.504.- EUR) représenté par douze mille cinq cent quatre parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, attribué aux associés actuels comme suit:

Madame HUG Martine, épouse NAMY, née à Saint-Just-Saint-Rambert (F) le 21 janvier 1943, demeurant à F-77930 Perthes, La Planche, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales.

Monsieur Xavier NAMY, né à Thionville (F) le 17 février 1934, demeurant à F-77930 Perthes, La Planche, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales.

Monsieur Franck NAMY, né à Savigny-sur-Orge (F) le 8 août 1965, demeurant à F-75007 Paris, 17, rue Garreau, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales.

Madame Alix NAMY, née à Savigny-sur-Orge (F) le 23 novembre 1966, demeurant à F-44000 Nantes, 17, Passage Saint-Yves, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales.

Monsieur Rambert NAMY, né à Savigny-sur-Orge (F) le 14 novembre 1970, demeurant à Doha Qatar, BO Box 217 Ooredoo Tower, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales.

Monsieur Didier NAMY, né à Melun (F) le 2 août 1964, demeurant à F-75007 Paris, 55, rue de Varennes, deux mille quatre-vingt-quatre (2.084) parts sociales

Quatrième résolution

L'assemblée décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, et plus particulièrement décide de:

- changer la dénomination de la société en «ARISAIGFARMS S.à.r.l.»,
- et modifier l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières, lequel objet se lira comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg,

et après avoir adoptée la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans changement de la personnalité juridique, ainsi qu'après avoir décidé de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement,

en changeant la dénomination de la société en ARISAIGFARMS S.à.r.l.,

et en modifiant l'objet de la société pour lui donner celui d'une société de participations financières,

décide à l'unanimité que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les

sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société prend la dénomination de ARISAIGFARMS S.à.r.l..

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504.-), divisé en douze mille cinq cent quatre (12.504) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), entièrement libérée.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un conseil de gérance composé de deux (2) membres pour une durée indéterminée.

Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Didier NAMY, né à Melun (F) le 2 août 1964, demeurant à F-75007 Paris, 55, rue de Varennes
- Monsieur Xavier NAMY, né à Thionville (F) le 17 février 1934, demeurant à F-77930 Perthes, La Planche.

Frais - Evaluation:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.-)

Clôture de l'assemblée:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/167. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015541/232.

(150018449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

AB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 178.832.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 19. Januar 2015

In Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 28. Juli 2014 über die Immobilisierung von Inhaberaktien, beschloss die alleinige Verwalterin am 19. Januar 2015, die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX (RCS Luxemburg B 34.752) mit Sitz in 196, rue de Beggen L-1220 Luxemburg, als Verwahrstelle der Inhaberaktien zu bestimmen.

Référence de publication: 2015015515/11.

(150018423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

LEP3B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 193.969.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ROSEVARA LIMITED, having its registered office at 4, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland, here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association of a Luxembourg public limited company (société anonyme), which she declares to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "LEP3B S.A.".

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes. In general,

it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000.-) shares, with a par value of one (EUR 1.-) per share.

Art. 4. The shares are in registered form or in bearer form, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. In case of one single director, the Company will be bound by the signature of the sole director.

In any case, the signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2th of June of each year at 11.00 a.m. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 4 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the thirty-one thousand (31'000) shares have been subscribed by the sole shareholder, ROSEVARA LIMITED, represented as stated above.

All the shares have been totally paid up so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1);
- 2) The following persons are appointed as directors of the Company:

- a) Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born in Villers-Semeuse (France) on 2nd April 1973, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, Chairman of the Board of Directors;
 - b) Ms Geneviève BLAUEN-ARENDT, director of companies, born in Arlon (Belgium), on 28 septembre 1962, professionally residing in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
 - c) Mrs. Maria Helena GONCALVES, private employee, born in Hayange (France) on 20th April 1976, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
- 3) Mr. Marco RIES, born in Esch s/Alzette (Luxembourg) on 6th January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, is appointed as statutory auditor.
 - 4) The mandates of the Directors and of the Statutory Auditor shall expire the 7th January 2021.
 - 5) The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

After reading the present deed to the attorney of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le sept janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société ROSEVARA LIMITED, ayant son siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

STATUTS

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LEP3B S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente-et-un mille (31.000,-) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par sa seule signature.

En tous les cas, la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31 000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique ROSEVARA LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la

souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villeurs-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
 - b) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
 - c) Madame Maria Helena GONCALVES, employée privé, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
- 3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin le 7 janvier 2021.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement 1.350,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 janvier 2015. Relation GAC/2015/421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015015149/468.

(150017782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Brand Marketing International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.456.

In the year two thousand and fifteenth, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Alan Allman Associates International, société à responsabilité limitée, a private company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 174432,

here represented by Mrs Sophie Mathot, clerc de notaire, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Alan Allman Associates International, société à responsabilité limitée, prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of BRAND MARKETING INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, a private limited

liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 174456 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 568 of 7 March 2013; and

- that the Company’ share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

- the agenda is the following:

- to change the social object of the Company so that it shall have as activity: to give advices in marketing and communication including, but not limited to advices in marketing of image, marketing management and marketing strategic.

- to subsequently amend article 2 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may give advices in marketing and communication including, but not limited to advices in marketing of image, marketing management and marketing strategic. The Company may borrow in any form and it may also proceed to the issuance of bonds, as permitted by the law of August 10, 1915 as amended. The Company may create, acquire, manage, renew, grant (in particular under the form of licence) and cease intellectual property rights, as patents, trademarks, design, models, copyright related to software and domain names. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

- to change the power of representation towards third parties and to subsequently amend third paragraph of the article 12 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

Art. 12. §3. “The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of two managers including the signature of the technical manager.”

- to qualify the current sole manager Mr. Cédric Rath as administrative manager and to appoint as technical manager for an undetermined period Mr. Raymond Hilbert.

- miscellaneous.

Then the Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the social object of the Company so that the Company’s activities will also include advices in marketing and communication including, but not limited to advices in marketing of image, marketing management and marketing strategic.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to subsequently amend article 2 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give advices in marketing and communication including, but not limited to advices in marketing of image, marketing management and marketing strategic.

The Company may borrow in any form and it may also proceed to the issuance of bonds, as permitted by the law of August 10, 1915 as amended.

The Company may create, acquire, manage, renew, grant (in particular under the form of licence) and cease intellectual property rights, as patents, trademarks, design, models, copyright related to software and domain names.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The Sole Shareholder decides to change the power of representation towards third parties and to subsequently amend third paragraph of the article 12 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

Art. 12. §3. “The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of two managers including the signature of the technical manager.”

Fourth resolution:

The Sole Shareholder decides to qualify for an undetermined period the current sole manager in place Mr. Cédric Raths, as administrative manager.

The Sole Shareholder decides to appoint as technical manager for an undetermined period:

Mr. Raymond HILBERT, born on 17 February 1947 in Luxembourg, with residence at 21, avenue de la Gare, L - 1612 Luxembourg.

Declarations

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing party represented as mentioned hereabove to the fact that prior to any commercial activities of the Company, the said Company must be in possession of a trading licence in good standing in connection with the social object, which is specially acknowledged by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing acting in the above stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera dépositaire des présentes minutes,

A comparu:

Alan Allman Associates International, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 174432,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Alan Allman Associates International, société à responsabilité limitée, précitée est le seul associé actuel (l'«Associé Unique») de BRAND MARKETING INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174456 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 7 mars 2013;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

- l'agenda est le suivant:

- modifier l'objet social de la Société de telle sorte que celle-ci ait pour activité de donner des conseils en marketing et communication y compris, mais sans s'y limiter, le conseil en marketing d'image, marketing management et marketing stratégique.

- modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut donner des conseils en marketing et communication y compris, mais sans s'y limiter, le conseil en marketing d'image, marketing management et marketing stratégique. La Société peut emprunter sous toutes les formes et elle peut émettre des emprunts obligataires, dans les limites de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Elle pourra en outre créer, acquérir,

gérer, renouveler, concéder (notamment sous forme de licence) et céder des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets, marques de fabrique ou de commerce, des dessins ou des modèles, des droits d'auteur de logiciels et des noms de domaines internet. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

- changer le pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers et de modifier en conséquence le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 12. §3. «La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.»

- qualifier pour une durée indéterminée le gérant unique actuel en fonction Mr. Cédric Raths de gérant administratif et de nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Raymond Hilbert.

- divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société de telle sorte que la Société ait également pour activité les conseils en marketing et communication y compris, mais sans s'y limiter, le conseil en marketing d'image, marketing management et marketing stratégique.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut donner des conseils en marketing et communication y compris, mais sans s'y limiter, le conseil en marketing d'image, marketing management et marketing stratégique.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et elle peut émettre des emprunts obligataires, dans les limites de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Elle pourra en outre créer, acquérir, gérer, renouveler, concéder (notamment sous forme de licence) et céder des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets, marques de fabrique ou de commerce, des dessins ou des modèles, des droits d'auteur de logiciels et des noms de domaines internet.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide changer le pouvoir de représentation vis-à-vis des tiers et de modifier en conséquence le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 12. §3. «La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de qualifier pour une durée indéterminée le gérant unique actuel en fonction, Monsieur Cédric Raths, de gérant administratif.

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond HILBERT, né le 17 février 1947 à Luxembourg, demeurant au 21, avenue de la Gare, L-1612 Luxembourg.

Déclarations

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 822. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015570/196.

(150019087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "OCSiAI S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B167.533 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 April 2012 under number 1057. The articles of incorporation of the Company have been amended on the latest on 4 November 2014 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 December 2014 under number 3749.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, in the chair.

The president appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Bertrand DUC, private employee, professionally residing in Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of USD 2,449 (two thousand and four hundred forty-nine US dollars) from its current amount of USD 126,103 (one hundred twenty-six thousand and one hundred three US dollars) to an amount of USD 128,552 (one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two US dollars) through the issuance of 2,449 (two thousand and four hundred forty-nine) shares having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

3. Transfer of the registered office of the Company to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Change of the professional address of Mr. Simon Baker, category A Director of the Company;

6. Full restatement of the articles of association of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand and four hundred forty-nine US Dollars (USD 2,449.-) so as to increase it from its current amount of one hundred twenty-six thousand and one hundred three US dollars (USD 126,103.-) up to an amount of one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two US dollars (USD 128,552.-) through the issuance of two thousand and four hundred forty-nine (2,449) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (each a “New Share” and together the “New Shares”).

Intervention - subscription - payment

With the agreement of all the shareholders, all the New Shares are subscribed by OJSC “RUSNANO” a company incorporated and existing under the laws of the Russian Federation, having its registered office at 10A, Prospekt 60-letiya Oktyabrya, 117036 Moscow, Russian Federation and with principle state registration number 1117799004333, (“the New Shareholder”), represented by Mr. Bertrand DUC, above named, by a virtue of a proxy as mentioned here above, and fully paid up through a contribution in cash of the global amount of five million US Dollars (USD 5,000,000.-) (the “Contribution”).

Evidence of the full payment of this Contribution was given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting resolves that the total amount of the Contribution will be allocated as follows:

- two thousand and four hundred forty-nine US Dollars (USD 2,449.-) will be allocated to the share capital, and
- four million nine hundred ninety-seven thousand five hundred and fifty-one US Dollars (USD 4,997,551.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 6. Corporate Capital.** The corporate capital is set at USD 128,552.- (one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two US dollars) represented by 128,552.- (one hundred twenty-eight thousand and five hundred fifty-two) shares with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

Third resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by then the applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

Fifth resolution

The professional address of Mr. Simon Baker, Category A Director, is changed from 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange with immediate effect.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the acquisition and maintenance of intellectual property rights, especially to enter into license agreements or any agreement subject to royalties. If necessary, the Company may raise up the required funds by entering into any type of loan agreement in relation thereto.

The Company may further use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company shall bear the name OCSiAl S.à r.l'

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the Municipality of Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate Capital. The corporate capital is set at USD 128,552.- (one hundred twenty eight thousand and five hundred fifty two US dollars) represented by 128,552.- (one hundred twenty eight thousand and five hundred fifty two) shares with a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Director) or more directors (gérants). If several directors have been appointed, they constitute a board of directors (conseil de gérance) (hereinafter, the Board of Directors). The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint directors of different categories, namely category A directors (the Category A Directors), category B directors (the Category B Directors) and category C directors (the Category C Directors), provided that the Category B Directors shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder - Open Joint Stock Company "RUSNANO" and one Category C Director shall be appointed among the candidates proposed for appointment to the Board of Directors by the shareholder Igor Vladimirovich Kim. The director(s) need not be shareholders and may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the corporate capital.

The Board of Directors may appoint a chairman of the Board of Directors (the Chairman of the Board of Directors) chosen among the Category A Directors.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

Moreover, the following matters shall require the consent of the Board of Directors (the Special Resolutions of the Board):

- (a) Selection, appointment and determination of the terms of engagement and termination of engagement of the registrar of the Company, including any payment conditions.
- (b) Organization of internal audit of the Company.
- (c) To approve and make any change to:
- the Company's investment programme (the Investment Programme) or in respect of any decisions relating to the Investment Programme (if any);
 - the Company's development strategy;
 - the Company's 3-year business plan;
 - the Company's annual and quarterly budgets;
 - the Company's annual salary budget, including payments relating to employee bonuses and social security;
 - its bank accounts, its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);
- (d) Place funds in deposits or other financial instruments by the Company (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month.
- (e) Formation, activity and payments to members of internal audit commission of the Company.
- (f) Any encumbrances of the following Company's assets (other than the encumbrances specifically approved in the Investment Programme (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets) - intellectual property, real estate, shares and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) (7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand Russian Rubles) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand Euro)).
- (g) Sale of any Company's assets the price of which exceeds US\$ 10,000 (ten thousand US Dollars), other than sales specifically approved in the Investment Programme (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets.
- (h) The entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.), save for those specifically approved in the Investment Programme (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets.
- (i) Approval of any transactions involving the acquisition, disposal (including, inter alia, licensing and sublicensing) and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of the intellectual property or exclusive (property) rights to intellectual property and /or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright).
- (j) Approval of employment contracts with employees of the Company with annual income over 5,000,000 RUB (five million Russian Rubles) or US\$ 170,000 (one hundred and seventy thousand US Dollars) or 125,000 EUR (one hundred and twenty five thousand Euro), including the terms of remuneration and other payments and compensation, introduction amendments to the said employment contracts.
- (k) Conduct any litigation which exceeds 7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand Russian Rubles) (US \$250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand Euro)), save for the collection of debts approved in the Investment Programme (if any), the Company's 3-year business plan, and the Company's annual and quarterly budgets or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.
- (l) Other than where expressly contemplated by any agreement entered into by the shareholders in respect of their participation in the Company (the Shareholders Agreement), enter by the Company into or vary any transaction or arrangement with, or for the benefit of any of its directors or shareholders or any other person who is a "connected person" with any of its directors or shareholders.
- (m) Approval of incentive system for management and employees of the Company (both in cash and shares of the Company).
- (n) Approval of requirements for the CEO, CFO, treasurer and CTO of the Company.
- (o) Appointment of the CEO of the Company (including any interim appointment), including decisions relating to such CEO's terms of employment and incentive arrangements.
- (p) Appointment of the CFO, treasurer and CTO of the Company (including any interim appointments), including decisions relating to their respective terms of employment and incentive arrangements.
- (q) Deciding on the incentive package of CEO, CFO, treasurer and CTO of the Company and bringing them to disciplinary responsibility.
- (r) Enter into any major contract by the Company the price of which exceeds US\$ 250,000 (two hundred and fifty thousand US Dollars) or 7,500,000 RUB (seven million five hundred thousand Russian Rubles) or 185,000 EUR (one hundred and eighty five thousand Euro).
- (s) Establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business by the Company.

(t) Making changes to the dividend policy of the Company.

(u) Deciding on implementation of rights applicable to the shares (investment units, participation interests in the share capital) in any entity in which fifty percent (50%) of its capital is owned directly or indirectly by the Company or which is otherwise effectively controlled by the Company (the Subsidiaries), including:

a. deciding on agenda of shareholders' meetings of the Subsidiaries and business companies in which the Company and its Subsidiaries own a participation interest;

b. the appointment of Company's or Subsidiaries' representatives at shareholders' meetings of the Subsidiaries and business companies in which the Company and/or its Subsidiaries own participation interest, as well as giving instructions to such representatives;

c. nomination of candidates to executive bodies, board of directors and other management bodies of the Subsidiaries and business companies in which the Company and/or Subsidiaries own a participation interest and has such rights of appointment; and

d. Any such other matters to be approved in respect of the Subsidiaries by the Board of Directors in accordance with the Shareholders Agreement (if any).

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of any two Category A Directors, (iii) the sole signature of the Chairman of the Board of Directors (as defined above), or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors may sub-delegate his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Art. 14. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Category A Directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

A notice of each Board meeting with an agenda shall be sent to each member of the Board of Directors by electronic mail (to the official business e-mail address of each Director notified by such Director from time to time), by registered mail, or facsimile or by any other means of written communication at least ten (10) Business Days prior to the date of the proposed meeting provided that any of the Category B Directors may by written notice to the Company require that the proposed meeting is held on twenty (20) business days notice when, in the reasonable opinion of such Category B Director, the agenda for such meeting is not in the ordinary course of the Company's business.

Subject to paragraph two (2) of this article, the Company shall send to each member of the Board of Directors:

(a) reasonable advance notice of each meeting of the Board of Directors, such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented to the same including, without limitation, any management accounts and financial statements required for the relevant meeting; and

(b) as soon as practicable after each meeting of the Board of Directors a copy of the minutes of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director may be represented at the Board of Directors by another director, regardless of his category, and a director may represent several directors.

Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of the votes of the directors of the Company present or represented at the meeting, having no conflict of interest with the Company.

However, the Special Resolutions of the Board shall require a majority of not less than 75% (seventy five percent) of the votes of the directors of the Company present or represented at the meeting, having no conflict of interest with the Company, including at least one (1) vote of a Category A Director, having no conflict of interest with the Company (if any Category A Director is present or represented at the meeting of the Board of Directors) and one (1) vote of a Category B Director, having no conflict of interest with the Company (if any Category B Director is present or represented at the meeting of the Board of Directors).

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call, by video conference or by any similar means of communication which allow such member's identification and which allow for all persons taking part in the meeting of the Board of Directors to hear one another on a continuous basis and effectively participate in the meeting. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by electronic mail (without

electronic signature) or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of the members of the Board of Directors.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

Art. 15. The director(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

The Company will reimburse each of its directors with the reasonable costs and out-of-pocket expenses incurred by each of them in respect of attending meetings of the Board of Directors or carrying out authorised business on behalf of the Company.

Art. 16. General meetings of shareholders. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

A notice of each general meeting of the shareholders along with an agenda shall be sent to each shareholder by at least ten (10) business days prior to the date of the proposed meeting provided that, where in the reasonable opinion of any shareholder the agenda for such general meeting is not in the ordinary course of the Company's business, the shareholder may by written notice to the Company (not less than five (5) business days prior to the date of the proposed meeting) require that the proposed meeting is held on twenty (20) business days' notice from the date of the original notice of the general meeting sent to shareholders.

Any shareholder can participate in a general meeting of shareholders in person, by telephone conference, by video conference, or by any other means of communication which allows for such shareholder's identification and which allows for all the persons taking part in the general meeting of shareholders to hear one another on a continuous basis and effectively participate in the meeting. Any shareholder may vote at a general meeting of shareholders in person or through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted for the resolution at the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they pertain to.

Rather than at a general meeting, the shareholders of the Company may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

The following matters to be resolved by the shareholders of the Company shall require the consent of shareholder - Open Joint Stock Company "RUSNANO" (if present or represented at the meeting) and the consent of shareholder - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (if present or represented at the meeting):

(a) Issues related to restructuring, reorganization, bankruptcy and similar procedures of the Company, save for any actions related to bankruptcy and similar procedures of the Company which are urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.

(b) Selection, appointment and determination of the terms of engagement of such firm of independent accountants with an international presence as the Company may from time to time appoint as its auditors, including any payment conditions.

(c) Use of net profit of the Company.

(d) Propose or pay any dividend by the Company, or propose or make any other distribution out of net profit of the Company.

(e) Other than as provided in the Shareholders Agreement (if any), issue, sell or purchase or agree to issue, sell or purchase any new shares or any other equity interest of the Company with the purpose of altering the share capital of the Company in any manner.

(f) Approval of the Company's constitutional documents and any amendments thereto (including the amendments to the Articles).

(g) Where the Shareholders Agreement (if any) so requires, make any change to the jurisdiction where the business of the Company is managed and controlled.

(h) Cessation of the business of the Company.

(i) other matters which in accordance with the Shareholders Agreement (if any) require the consent of shareholder - Open Joint Stock Company "RUSNANO" (if present or represented at the meeting) and the consent of shareholder - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (if present or represented at the meeting).

Art. 17. Financial Year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Director or the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued corporate capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

1. interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis,
2. these accounts show a profit including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors in accordance with article 14, subject to the consent of the shareholder Open Joint Stock Company "RUS-NANO" and the consent of shareholder - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED and if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders,
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the next to last paragraph of article 19.

Art. 21. Application of the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 3.400,- EUR

The amount of the capital increase is estimated at approximately EUR 4.234.450.-.

All the points of the agenda having been closed, the meeting is thereupon adjourned.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the board appearing, all of whom are known to the undersigned notary by names, surname, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des associés de «OCSiAl S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167533 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 avril 2012 sous le numéro 1057. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné le 4 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 décembre 2014 sous le numéro 3749.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand DUC, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, 33 rue du Puits Romain, à la fonction de scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 2.449 (deux mille quatre cent quarante-neuf US dollars) afin de l'augmenter de son montant actuel de USD 126.103 (cent vingt-six mille cent trois US dollars) à un montant de USD 128.552 (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux US dollars) par l'émission de 2.449 (deux mille quatre cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Changement de l'adresse professionnelle de M. Simon Baker, Gérant de Catégorie A;

5. Refonte des statuts de la Société.

II. - Que les associés présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les associés, les mandataires des associés et par le conseil de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant qu'ils avaient été dûment convoqués et eu connaissance de l'ordre du jour préalable à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux mille quatre cent quarante-neuf US dollars (USD 2.449,-), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-six mille cent trois US dollars (USD 126.103,-) au montant de cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux US dollars (USD 128.552,-), par l'émission de deux mille quatre cent quarante-neuf (2.449) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un un dollar américain (USD 1,-) (chacune une «Nouvelle Part Sociale» et ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Intervention - Souscription - Libération

Avec l'accord de tous les associés, toutes les Nouvelles Parts Sociales émises ont été intégralement souscrites par OJSC «RUSNANO» constituée selon les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social au 10A, Prospekt 60-letiya Oktyabrya, 117036 Moscou, Fédération de Russie et enregistrée auprès du registre de commerce de la Fédération de Russie sous le numéro 1117799004333, ("le Nouvel Associé"), représenté par Monsieur Bertrand DUC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, et entièrement libérées au moyen d'un global apport en numéraire d'un montant de cinq million US dollars (USD 5.000.000,-) («l'Apport»).

La preuve de la libération intégrale de l'Apport a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage émis par la banque.

L'assemblée décide que le montant total de l'Apport sera alloué de la façon suivante:

- deux mille quatre cent quarante-neuf US dollars (USD 2.449,-) seront alloués au capital social de la Société, et
- quatre million neuf cent quatre-dix-sept mille cinq cent cinquante-et-un US dollars (USD 4.997.551,-) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 128.552,- (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux US dollars) représenté par 128.552 (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune.

La Société peut racheter ses propres, parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange avec effet immédiat.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par une décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaires des associés tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Cinquième résolution

L'adresse professionnelle de M. Simon Baker, Gérant de Catégorie A, est changée du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier ainsi constituée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Objet Social. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut notamment utiliser ses fonds pour l'acquisition et l'entretien de droits de propriété intellectuelle et notamment conclure des contrats de licences ou tous autres contrats relatifs aux droits des marques. Lorsque cela sera nécessaire la Société pourra contracter tout emprunt afin d'assurer le financement des opérations conduites dans le cadre de son objet social.

La Société peut également employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, contrats de nantissement, sûretés ou autres) à des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société sera appelée OCSiAI S.à r.l'

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par une décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution adoptée par de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à 128,552 USD (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux dollars américain) représenté par 128,552 (cent vingt-huit mille cinq cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un US dollar) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera des gérants de différentes catégories, à savoir des gérants de catégorie A (Gérants de Catégorie A), des gérants de catégorie B (Gérants de Catégorie B) et des gérants de catégorie C (Gérants de Catégorie C) à condition que les Gérants de Catégorie B soient nommés parmi les candidats proposés pour la nomination du Conseil de Gérance par l'associé - Société anonyme ouverte "RUSNANO" et un Gérant de Catégorie C soit nommé parmi les candidats proposés pour la nomination du Conseil de Gérance par l'associé - Igor Vladimirovich Kim. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s) et peuvent être soit des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée gérant, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil de Gérance peut nommer un président du Conseil de Gérance (le Président du Conseil de Gérance) choisi parmi les Gérants de Catégorie A.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèveront de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Par ailleurs, les questions suivantes requièrent le consentement du Conseil de Gérance (les Résolutions Spéciales du Conseil):

(a) Choix, nomination et détermination des conditions d'engagement et de résiliation de l'engagement des registres de la Société, incluant les conditions de paiement.

(b) Organisation de l'audit interne de la Société.

(c) Toute approbation et changement concernant:

a. Le programme d'investissement de la Société (le Programme d'Investissement) ou à l'égard de toute décision relative au Programme d'Investissement (le cas échéant);

b. la stratégie de développement de la Société;

c. le plan de développement triennal de la Société;

d. le budget annuel et trimestriel de la Société;

e. le budget annuel des salaires de la Société incluant le versement de bonus aux employés et le paiement de la sécurité sociale;

f. les comptes bancaires de la Société, ses banquiers ou les termes du mandat donné aux banquiers relatifs à ces comptes;

d) Des fonds placés en dépôts ou d'autres instruments financiers (soit sous forme d'une série d'opération ou d'une opération simple) pour une période supérieure à un mois.

e) Formation, activité et rémunération des membres de la commission d'audit interne de la Société.

f) Toute charge sur l'un des actifs suivants de la Société (autres que celles spécifiquement approuvées dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan d'investissement triennal de la Société et le budget annuel et trimestriel de la Société) - propriété intellectuelle, immobilier, parts sociales et participations, titres et autres actifs dont le prix excède US\$ 250.000 (deux cent cinquante mille US dollars) (7.500.000 RUB (sept cent cinquante mille roubles russes) ou 185.000 EUR (cent quatre-vingt-cinq mille euros)).

g) Vente des actifs de la société pour lesquels le prix excède US\$ 10.000 (dix mille US dollars) autre que les ventes approuvées spécifiquement dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société.

h) La conclusion d'un financement par emprunt ou d'autres obligations financières par la Société sous la forme d'engagement hors bilans ou bilantaire (facilités de crédit, prêt, garanties, billets à ordre etc.) à l'exception de ceux

spécifiquement approuvés dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société.

i) Approbation de toute transaction ayant pour objet l'acquisition, la disposition (dont, entre autre, et la possibilité de disposer ou la possibilité pour la Société de grever des droits de propriété intellectuelle ou (de propriété) exclusifs, la propriété intellectuelle et / ou moyens d'individualisation (sauf pour l'acquisition des droits d'utilisation de logiciel pour des ordinateurs et / ou des bases de données et / ou des sites internet et tout autre droits d'auteur).

j) Approbation de contrats de travail avec des employés de la Société recevant un salaire annuel supérieur à 5.000.000 RUB (cinq millions de roubles russes) or US\$ 170.000 (cent soixante-dix mille US dollars) ou 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros), incluant les conditions de la rémunération et les autres rétributions et compensations, modifications au dit contrat de travail.

k) Conduite de litige excédant 7.500.000 RUB (sept millions cinq cent mille roubles russes) ou US \$250.000 (deux cent cinquante mille US dollars) ou 185.000 EUR (cent quatre-vingt-cinq mille euros), sauf pour le recouvrement de créance approuvé dans le Programme d'Investissement (le cas échéant), le plan de développement triennal et le budget annuel et trimestriel de la Société ou toute demande d'une injonction provisoire ou d'autres demande ou action (incluant la défense provisoire) requérant l'urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances pour lesquelles il n'est raisonnablement pas possible d'obtenir le consentement préalable.

l) Sauf explicitement prévu par tout contrat conclu entre les associés relativement à leur participation dans la Société (le Contrat d'Associés), l'entrée par la Société dans ou le changement de toute transaction ou arrangement avec, ou dans l'intérêt de ses gérants ou associés ou toute autre personne qui est une "personne connectée" avec, ses gérants ou associés.

m) Approbation du système d'incitation accordé aux gérants et aux employés (à la fois en numéraire et en action de la Société).

n) Approbation des conditions applicables au nouveau Président du Conseil de Gérance, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société.

o) Nomination du Président du Conseil de Gérance (incluant toute nomination intérimaire), y compris les décisions relatives aux conditions de travail du Président du Conseil de Gérance et des accords d'incitation.

p) Nomination du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société (incluant toute nomination intérimaire), incluant les décisions relatives aux conditions respectives de leur embauche et de l'attribution de leurs primes.

q) Décisions relatives au programme d'incitation du Président du Conseil de Gérance, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société et celles décidant de leur mise en responsabilité disciplinaire.

r) Conclusion de tout contrat important dont le montant excède US\$ 250,000 (deux cent cinquante mille US dollars) ou 7.500.000 RUB (sept millions cinq cent mille roubles russes) ou 185.000 EUR (cent quatre-vingt-cinq mille euros).

s) Création de toute nouvelle branche, agence, établissement commercial, affaires ou fermeture de cette branche, agence, établissement commercial ou affaires par la Société.

t) Modification de la politique de dividende de la Société.

u) Décider de la mise en oeuvre de droits attachés aux parts sociales (parts de placement, participation dans le capital social) dans toute entité dont cinquante pour cent (50%) de son capital social est détenu directement ou indirectement par la société ou qui est par ailleurs contrôlée en réalité par la Société (les Filiales), incluant:

a. la fixation de l'ordre du jour des assemblées des associés des Filiales et des entités dans lesquelles la Société détient une participation;

b. la nomination de représentant de la Société ou des Filiales aux assemblées des associés des Filiales et des entités dans lesquelles la Société détient une participation, ainsi que donner des instructions à ces représentants;

c. la nomination de candidats aux organes exécutifs, au conseil de gérance et tout autre organe de décision des Filiales et des entités dans lesquelles la société et/ou les Filiales détiennent une participation et détiennent de tels droits de nomination; et

d. tout autre sujet à l'égard des Filiales devant être approuvé par le Conseil de Gérance conformément au Contrat des Associés (le cas échéant).

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux Gérants de Catégorie A, (iii) la signature unique du Président du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessus) ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Art. 14. Les assemblées du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président du Conseil de Gérance ou par deux (2) Gérants de Catégorie A. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un avis de chaque assemblée du Conseil contenant l'ordre du jour doit être envoyé à chaque membre du Conseil de Gérance par courrier électronique (à l'adresse e-mail officielle de chaque gérant notifiée par ce gérant), courrier recommandé, télécopie ou tout autre moyen de communication écrit, de toute assemblée du Conseil de Gérance au moins dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour l'assemblée, à condition que chaque Gérant de Catégorie B puisse demander par un avis écrit à la Société que l'assemblée prévue soit tenue dans un délai de vingt (20) jours ouvrés, lorsque ce Gérant de Catégorie B considère raisonnablement que l'ordre du jour n'est pas dans le cours ordinaire de l'activité de la Société.

Sous réserve du paragraphe deux (2) de cet article, la Société envoie à chaque membre du Conseil de Gérance:

(a) une convocation raisonnablement à l'avance de chaque assemblée du Conseil de Gérance, ladite convocation devant contenir un ordre du jour écrit indiquant les points devant être discutés lors de ladite assemblée ainsi que tous les documents à circuler ou présenter dont, mais sans s'y limiter, les comptes de gestion et les états financiers requis pour l'assemblée en question; et

(b) dans les meilleurs délais après chaque assemblée du Conseil de Gérance, une copie du procès-verbal de l'assemblée.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de l'assemblée et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée. Chaque membre du Conseil de Gérance peut également renoncer à la convocation via un consentement écrit, donné soit en original, soit par télégramme ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, indépendamment de sa catégorie, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Toute décision du Conseil de Gérance ne présentant pas de conflit d'intérêt avec la Société requiert la majorité simple des votes des gérants de la Société, présents ou représentés à l'assemblée.

En revanche, les Résolutions Spéciales du Conseil requièrent une majorité d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des votes des gérants de la Société présents ou représentés à l'assemblée, ne présentant aucun conflit d'intérêt avec la Société, incluant au moins un (1) vote d'un Gérant de Catégorie A n'ayant aucun conflit d'intérêt avec la Société (si un Gérant de Catégorie A est présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance) et un (1) vote d'un Gérant de Catégorie B n'ayant aucun conflit d'intérêt avec la Société (si un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance).

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux assemblées du conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant l'identification de tous les membres et permettant à tous les gérants participants à l'assemblée de se comprendre mutuellement de manière continue et de participer efficacement à l'assemblée. Une telle participation équivaut à une présence physique à l'assemblée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants. Chaque gérant peut agir dans une assemblée du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou par télégramme un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

La Société remboursera chacun de ses gérants des coûts raisonnables et des frais remboursables que chacun d'entre eux a contracté pour assister aux assemblées du Conseil de Gérance ou pour réaliser les activités professionnelles autorisées pour le compte de la Société.

Art. 16. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement à son/sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Une convocation pour chaque assemblée générale des associés accompagnée d'un ordre du jour est envoyée à chaque associé au moins dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour l'assemblée à condition que, lorsqu'un associé considère raisonnablement que l'ordre du jour n'est pas dans le cours ordinaire de l'activité de la Société, cet associé puisse au moyen d'une convocation écrite à la Société (dans un délai de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour l'assemblée) demander à ce que l'assemblée prévue soit tenue dans les vingt (20) jours ouvrés suivant la date de la convocation originale de l'assemblée générale envoyée aux associés.

Chaque associé peut participer à une assemblée générale des associés en personne, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant l'identification de cet associé et permettant à tous les associés participant à l'assemblée de se comprendre mutuellement de manière continue et de participer efficacement à l'assemblée. Chaque associé peut voter lors d'une assemblée générale des associés en personne ou via un formulaire de vote signé envoyé par e-mail, télégramme, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société qui contiennent le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises pour la résolution à l'assemblée ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la résolution proposée ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. La Société ne prend en compte que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent.

Plutôt que dans le cadre de l'assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Les sujets suivants devant être décidés par les associés de la Société requièrent le consentement de l'associé - Société anonyme ouverte "RUSNANO" (si présent ou représenté à l'assemblée) et le consentement de l'associé - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (si présent ou représenté à l'assemblée):

(a) Questions relatives à la restructuration, la réorganisation, la faillite ou les procédures similaires de la Société, à l'exception des activités liées à la faillite et aux procédures similaires de la Société requis de toute urgence dans l'intérêt de la Société dans des circonstances dans lesquelles il n'est pas raisonnablement possible d'obtenir de consentement préalable.

(b) Sélection, nomination et détermination des modalités d'engagement de cette société d'expert comptables indépendants jouissant d'une présence internationale que la Société peut nommer à tout moment comme ses auditeurs, incluant toute modalité de paiement.

(c) Utilisation du bénéfice net de la Société.

(d) Proposition ou paiement de tout dividende par la Société ou proposition de distribution ou distribution sur le bénéfice net de la Société.

(e) Sauf disposition contraire du Contrat d'Associés (le cas échéant), l'émission, la vente ou l'achat, ou la décision d'émettre, vendre ou acheter toute nouvelle part sociale ou participation de la Société dans le but de modifier le capital social de la Société de quelque façon que ce soit.

(f) Approbation des documents constitutionnels de la Société et de toute modification s'y reportant (dont les modifications des Statuts).

(g) Lorsque le Contrat d'Associés (le cas échéant) le requiert, tout changement de la juridiction où la Société est géré et contrôlée.

(h) Arrêt des activités de la Société.

(i) Tous les autres sujets qui, conformément à tout Contrat d'Associés (le cas échéant) exige le consentement de l'associé - Société anonyme ouverte "RUSNANO" (si présent ou représenté à l'assemblée) et le consentement de l'associé - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED (si présent ou représenté à l'assemblée).

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Les dividendes intérimaires devront être distribués sous les conditions suivantes:

1. les comptes intérimaires sont rédigés sur une base trimestrielle ou semestrielle,
2. ces comptes font état des profits y compris les profits reportés,

3. la décision de payer des dividendes est prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance conformément à l'article 14, soumise au consentement de l'associé Société anonyme ouverte "RUSNANO" et au consentement de l'associé - FARSONEX INVESTMENTS LIMITED et s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,

4. le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Application de la Loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 3.400,- EUR

Le montant de l'augmentation de capital est évalué approximativement à 4.234.450,- EUR

Tous les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dont le présent acte dressé à Junglinster, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires et membres de bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, les prédites personnes ont signé ensemble avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: Max MAYER, Bertrand DUC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 janvier 2015. Relation GAC/2015/444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015015225/729.

(150017966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and fifteen.

On the sixteenth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 14, 2014, published in the Mémorial C number 3833 of December 11, 2014,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twelve thousand three hundred and ninety United States Dollars (USD 12,390.-) in order to raise it from its present amount of five hundred sixty-two thousand eight hundred and twenty United States Dollars (USD 562,820.-) to five hundred seventy-five thousand two hundred and ten United States Dollars (USD 575,210.-) by the issue of twelve thousand three hundred and ninety (12,390) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of twelve thousand three hundred ninety-five United States Dollars and ninety-six cents (USD 12,395.96.-); twelve thousand three hundred and ninety United States Dollars (USD 12,390.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and five United States Dollars and ninety-six cents (USD 5.96) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of twelve thousand three hundred and ninety-five United States Dollars and ninety-five cents (USD 12,395.96.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at five hundred seventy-five thousand two hundred and ten United States Dollars (USD 575,210.-) represented by five hundred seventy-five thousand two hundred and ten (575,210) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 1,200.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le seize janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3833 du 11 décembre 2014,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de douze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis (USD 12.390,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-deux mille huit cent vingt Dollars des Etats Unis (USD 562.820,-) à cinq cent soixante-quinze mille deux cent dix Dollars des Etats Unis (USD 575.210,-) par l'émission de douze mille trois cent quatre-vingt-dix (12.390) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (USD 12.395,96); douze mille trois cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis (USD 12.390,-) représentant le montant à

concurrence duquel le capital a été augmenté et cinq Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (USD 5.96) représentant la prime d'émission à affecter au compte «prime d'émission».

La somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-seize cents (USD 12.395,96) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-quinze mille deux cent dix Dollars des Etats Unis (USD 575.210,-) représenté par cinq cent soixante-quinze mille deux cent dix (575.210) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 1.200,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015015318/107.

(150018043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Teamcasa, Société Anonyme.

Siège social: L-5950 Itzig, 8, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 169.371.

L'an deux mille quinze,

Le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «TEAMCASA», établie et ayant son siège social à L-7240 Béréldange, 87, route de Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «Dreamkey S.A.» suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1716 du 7 juillet 2012, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 750 du 22 mars 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 169.371.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Martine JEMMING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco RENATO, indépendant, demeurant à Itzig.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

6238 Dons et pourboires	57 850,00	
627 Services bancaires	36,30.	
		57 913,90
Valeur ajoutée		-57 913,90
Excédent brut d'exploitation		-57 913,90
Autres produits		
75 Autres produits	-22 082,55	
		-22 082,55
Autres charges		
650 Autres charges de gestion	20 338,49	
		20 338,49
Résultat d'exploitation		-56 169,84
Charges financières		
6615 Intérêts comptes courants	3,35	
		3,35
Résultat courant avant impôts		-56 173,19
Résultat exceptionnel		0,00
Résultat de l'exercice		-56 173,19

Bilan au 28 Janvier 2015

	€	€
P: Capitaux propres		
108 Compte de l'exploitant	2 934 453,41	
12 Résultat de l'exercice	-56 173,19	
		2 878 280,22
P: Dettes à long terme		0,00
Capitaux permanents		2 878 280,22
P: Dettes à court terme		0,00
		<u>0,00</u>
Total passif		2 878 280,22
P: Immobilisations incorporelles nettes		0,00
P: Immobilisations corporelles nettes		0,00
P: Immobilisations financières nettes		0,00
Actif immobilisé net		0,00
P: Actif circulant		0,00
P: Disponibilités		
512 Banque	2 878 280,22	
		<u>2 878 280,22</u>
Total actif		2 878 280,22

*Balance de vérification
au 28 Janvier 2015*

	Débit €	Crédit €
108 Compte de l'exploitant		2 934 453,41
512 Banque	2 878 280,22	
512 Banque: Trf du compte à terme		70 000,00
512 Banque: Trf du compte courant BCEE		100,00
512 Banque: Trf sur compte courant	70 000,00	
512 Banque: Trf sur compte courant BGL	50,00	
512 Banque: Trf sur compte courant CCR	50,00	

6064 Fournitures administratives: Remboursement frais de publications	27,60	
6238 Dons et pourboires: Affectation des libéralités	57 850,00	
627 Services bancaires: Arrêté de compte	28,00	
627 Services bancaires: Commission de compte	1,20	
627 Services bancaires: Frais de port	4,80	
627 Services bancaires: Intérêts de dépassement	2,30	
650 Autres charges de gestion: Construction d'un kiosque	14 669,22	
650 Autres charges de gestion: Fact. Angle Vert	905,97	
650 Autres charges de gestion: Fact. Brauckmann	4 763,30	
6615 Intérêts comptes courants	2,63	
6615 Intérêts comptes courants: Intérêts débiteurs en compte courant	0,72	
75 Autres produits: Intérêts du compte à terme		18 216,82
75 Autres produits: Remb. argent de poche		3 865,73
Total général	3 026 635,96	3 026 635,96

Projet de Budget 2015

Groupes et catégories budgétaires	Montant
Recettes	
R 142 Résultat de l'exercice 2014	-56.173, 19 €
R 142 Résultat des exercices antérieurs	119.190,64 €
R 75 Autres produits: Intérêts du compte à terme	22.082,55 €
Total des recettes	85.100,00 €
Dépenses	
C 6064 Fournitures administratives - Enregistrement	100,00 €
C 6238 Affectation des libéralités	55.000,00 €
C 650 Autres charges de gestion - Acquisition d'une cuisinière	20.000,00 €
C 650 Autres charges de gestion - Divers	10.000,00 €
Total des dépenses	85.100,00 €

Référence de publication: 2015015006/107.

(150017668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Prolifa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 16.411.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016124/10.

(150018475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Amahle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 188.721.

Il résulte du transfert de parts nominatives en date du 28 Janvier 2015 que:

M. Effi SHAKED, ayant pour adresse, 11 Cromwell Av. London N6 5HN, United Kingdom, a transféré:

- 500 parts nominatives à Harsuf Capital Holdings Limited, ayant pour adresse, 1, St Julian's Road, 4th Floor, Avantech Building, San Gwann, SGN 2805, Malta

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015015497/14.

(150019210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.